



Compte-rendu de la réunion du Vendredi 04 Septembre 2020 Salle Socio-Culturelle de Sainte-Maure

Personnes présentes:

Membres du Bureau

- M. Jean-Luc AVIGNI, Président
- M. Denis KLEIN, Trésorier
- M. Philippe HANNEQUIN
- M. Alain LANIER
- M. Alain FARRUGIA
- M. Pascal DEVILLE
- M. Jean-Paul HOLTZWARTH

Membre AAPPMA:

M. Christian ULSAS

Garde pêche:

M. Gérard BOUTEYRE,

* * *

Membres excusés:

- M; Miguel MARIAN
- M. Laurent SEJOURNE, Secrétaire

<u>Personnes Absentes:</u>

- M.Bruno DUBUS, Vice-Président
- M. Gérôme Vitry





Le Président de l'AAPPMA ouvre la séance à 18h en remerciant les personnes présentes.

J-L.A invite les personnes présentes à suivre l'ordre du jour.

Point 1 : Ventes de cartes de pêche au Me 02 10 19

Notre trésorier, DK indique que la situation des ventes de cartes est en régression par rapport à 2019 à la même date, due en grande partie à la crise sanitaire de ce début d'année, néanmoins, il faut s'interroger sur cette diminution.

Produit	Saison 2020 Nombre	Saison 2019 Nombre	%
Carte interfédérale Personne ma- jeure URNE (Union Réciprocitaire du Nord-Est)	<mark>63</mark>	89	- 29.21 %
Carte Personne majeure	<mark>249</mark>	323	-22.91 %
Carte Découverte Femme	<mark>28</mark>	30	- 6.67 %
Carte Personne mineure	<mark>62</mark>	70	- 11.43 %
Carte Découverte -12 ans	<mark>75</mark>	88	- 14.77 %
Carte hebdomadaire	9	11	- 18.18 %
Carte journalière	<mark>43</mark>	32	+ 34.38 %
Option carte URNE	1	3	- 17.73 %
Total Cartes de Pêche	<mark>530</mark>	<mark>646</mark>	<mark>- 17.96 %</mark>

Soit une régression de 17,96 %.

Point 2 : Elections de mi-décembre

La circulaire nationale vient de nous être adressée par la Fédé. Elections à réaliser avant mi décembre.

Le nombre de membres doit être compris entre 7 et 15.

L'ensemble du bureau se représentera + Christian et le frère à JP (Fifi), permettant d'atteindre le quorum nécessaire, sauf Pascal qui postule pour être garde.

Seront à élire le président, le trésorier (+ adjoint éventuel), un secrétaire, un délégué siégeant au CA de la Fédé, un délégué électeur à l'AG de la Fédé.





Point 3 : Garde pêche

Faisant suite à la démission en 2020 de M. S Lanier, M. Pascal Deville membre de l'AAPPMA propose sa candidature pour être garde.

L'assemblée donne son accord à ce nouveau garde.

Le président fera inscrire P Deville à la prochaine cession de formation de la Fédé.

Point 4: Alevinage d'hiver

En cette année 2020, la vente de cartes a baissé de 18 %, mais nous permet avec l'alevinage complet de printemps, de procéder à un alevinage d'hiver similaire aux années précédentes, soit environ 3500 €

La proposition d'alevinage est la suivante :

Commande 2020					Poids com- mandé 2020		
			Prix au Kg		Kg	Coût AAP	PMA TTC
	ht	tva	TTC				
Brochets 40 - 80 cm	11,50	5,5	12,58		140		1760,50
Sandres (40 à 60 - 65 cm)	19,00	5,5	19,95		40		798
Perches	8,00	5,5	8,40		50		420,00
Gardons / rotengles	5,00	5,5	5,45		100	dont barberey	545,00
						1	
				Pds	330	Total TTC	3523,50
					Kg		





Point 5: Nettoyage Barberey et face au lavoir

L'APPMA n'a pas réalisé la fête de la pêche cette année au plan d'eau de Barberey. Lieu qui n'a pas été nettoyé en 2020 (close du bail).

Pour y remédier, l'entretien de ce plan d'eau est prévu le Ven 25 septembre APM Alain nous transmettra les renseignements nécessaires à la location d'une débroussailleuse.

Point 6: Braconnage

Un site de braconnage à la deuxième goulotte 150 m au dessus du pont de vannes a été découvert le samedi 15 août APM, fermeture de la goulotte par un tronc d'arbre, moitié de la longueur obstruée par du grillage, l'autre moitié étant obstruée par une ou plusieurs nasses capturant le poisson, récupéré devant les témoins par l'utilisation d'une épuisette (laissée sur place et visible en photos)

Des témoins ont vu les personnes opérer.

Le président, informé le mardi a contacté le garde (G B) qui, compte tenu de l'infraction, a contacté les gardes fédéraux de la chasse.

Ceux-ci ont depuis le 1^{er} janvier obligation de demande de l'autorisation de se déplacer. Quand ils l'ont eu, les matériaux de braconnage avaient été démontés (le samedi 22 août vers 17h45 devant témoins)!

Point 7: passage de canoës

Après consultation de la Fédération, la rivière Melda est constituée d'eaux libres, les canoës ont l'autorisation de naviguer sur toutes les eaux libres, dont notre rivière.

Point 8: Pêche de nuit

Ce point sera étudié en 2021 par le prochain bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h30 en remerciant les personnes présentes pour leur participation.

* * *